

**Proposition de création d'un groupe de travail « Bien Vieillir »
dans la Commission Extra-Municipale.**

- Contexte

- La population permanente de Binic-Étables sur Mer est vieillissante, à la fois du fait du vieillissement naturel des résidents, mais aussi du fait de l'arrivée de retraités et personnes âgées en nombre supérieur à celui des personnes plus jeunes ou de familles avec enfants.
- Cette tendance est appelée à durer sinon se renforcer.
- Différentes actions ont déjà été mises en place pour répondre aux besoins particuliers de cette population (maintien à domicile par le CCAS, 2 Résidences Autonomies, activités associatives...). Cependant, les conditions parfois difficiles du vieillissement appellent sans doute des mesures spécifiques qu'il convient d'identifier, analyser et organiser dans le temps.
- On peut dire que, déjà, beaucoup a été fait mais il est permis de se demander si le niveau de réponse actuel, les besoins pris en charge, les structures et organisations en place constituent une réponse optimale et à la hauteur des enjeux actuels et à venir, notamment du fait des évolutions sociétales, administratives et environnementales.

- Les parties prenantes

- Répondre aux besoins des personnes âgées (65-80 ans) ou très âgées (80 et plus) demande de faire appel à des compétences variées avec a priori 3 objectifs principaux:
 - Stimuler l'activité physique et cognitive des personnes pour retarder les effets du vieillissement.
 - Prolonger autant que possible la capacité de contribution des personnes à la collectivité pour renforcer le sentiment d'utilité et donc d'estime de soi.
 - Renforcer les liens avec les autres générations pour éviter les ilots ou le sentiment de réclusion ou de séparation, faire vivre le sentiment de « faire société ».
 - Un quatrième objectif, pratiquement laissé sous silence, est la préparation à la mort, échéance à laquelle tout le monde pense à cet âge mais dont personne ne parle.
- Les organisations qui peuvent prendre en charge tout ou partie de ces objectifs sont nombreuses :
 - Les institutions : intercommunalité, département, Région, État
 - La municipalité et ses différentes compétences :
 - Affaires sociales (CIAS, Résidences Autonomie)
 - Culture (Galerie, Médiathèque, cinéma, musée, Estran...)
 - Urbanisme (voies de circulation, logements, espaces verts)
 - Vie Associative
 - Mobilité
 - ...

- Les associations même si leur objet ne porte pas spécifiquement sur les personnes âgées : associations sportives, culturelles, artistiques, loisir & bien-être, sociales & caritatives, ...)
 - Les habitants de la commune : la réponse aux besoins des personnes âgées et leur intégration dans la vie communale n'incombe pas uniquement aux administrations et associations. C'est une préoccupation à la fois individuelle (venir en aide à des voisins vieillissants dans les tâches quotidiennes) et collective.
 - Les personnes âgées elles-mêmes qui répondent à ces besoins au fur et à mesure qu'ils se présentent, le plus souvent de façon non coordonnée ou non optimisée.
 - Il y a donc une dynamique à plusieurs étages à entretenir (voire créer) au sein de la commune.
- **Les axes de travail possibles**
- Mettre en œuvre une politique du « bien vieillir » à Binic-Etables sur Mer implique de raisonner de façon transversale, entre les différentes spécificités de l'organisation municipale (affaires sociales, urbanisme,...).
 - Cette réflexion pourrait être menée selon les étapes suivantes :
 - Recueil/analyse/ localisation des besoins, des initiatives attendues, des talents et bonnes volontés disponibles
 - Identification/état des lieux des réponses apportées (forces & faiblesses des dispositifs en place)
 - Identification des tendances et évolutions probables (contexte, besoins quantitatifs & qualitatifs)
 - Identification des actions possibles, à quelles échéances
 - Identification des ressources possibles (finances, organisations, moyens matériels...)
 - Mise en place d'une feuille de route
 - Il serait sans doute utile de mener la réflexion dans les 3 directions suivantes :
 - Ce qu'on peut faire AVEC les personnes âgées (ex : Conseil des Sages, comités divers...)
 - Ce que les personnes âgées peuvent ELLES-MEMES prendre en charge (contribution à l'activité de la commune, intergénéralité)
 - Ce qu'on peut faire POUR les personnes âgées (aménagement urbain ou des lieux publics, programmes spécifiques à la médiathèque, au musée, au cinéma,...)
- ⇒ **L'importance des réflexions à mener, ainsi que la multiplicité et la diversité des parties prenantes rend le sujet délicat à traiter à la fois au plan individuel et dans son ensemble, ce qui peut justifier la mise en place d'un groupe de travail extra-communal spécifique.**